

DIRECTION ACHATS

N° 23 /D/DA/2023

DECISION

ANNULATION D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, notamment son article 46-2-a ;
- Considérant la procédure de passation de l'appel d'offres ouvert n° 112/BKAM/2023 portant sur l'acquisition des équipements réseaux ;
- Considérant le procès-verbal n° 2 de la commission d'appel d'offres, faisant état d'une discordance relevée au niveau des critères de notation technique prévus par le règlement de la consultation, et proposant l'annulation de l'appel d'offres pour vice de procédure ;

Le Responsable de la Direction Achats, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, décide d'annuler l'appel d'offres n° 112/BKAM/2023 portant sur l'acquisition des équipements réseaux, pour vice de procédure.



Rabat, le 29 décembre 2023



Nada BELAHCEN
Responsable par intérim
de la Direction Achats